

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 16 JANVIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER

Le Conseil d'Administration du Comité de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, en date du 11 janvier 2023, s'est réuni à 17h00, en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. René BOUCHARD

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 – Présents : 7 - Représentés : 2 – Votants : 9

ETAIENT PRESENTS :

BOUCHARD René, FRELAT Véronique, GAY Sandrine, GUERIN Carole, MEISSEL Yolande, PORQUET Sophie, SAILLET Jérôme.

EXCUSES, ONT DONNE POUVOIRS : CHEVAL-BOIVIN Carole et REBOUL Régis.

La séance est ouverte à 17h15.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Maëva BASSO, responsable des finances, est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire procède à l'appel des membres. Il constate que le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 décembre 2022

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décide :

- **d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 27 décembre 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision**

2. Décision modificative n°2

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget de la Caisse des Ecoles.

3. Acceptation du don de l'OCCE 83

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décidé :

- d'accepter le don d'un montant de 800.50 euros de l'association OCCE 83 ;**
- de dire que ce don sera employé pour l'achat de fournitures scolaires ;**
- de dire que ce don sera rattaché au budget de la Caisse des écoles de l'année 2022**
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.